

Compte-rendu du séminaire régional Euromed
« Vers une vraie dimension sociale du partenariat Euro-méditerranéen : la contribution de la société civile »

Le Caire, les 31 octobre et 1^{er} novembre 2009

Séance d'ouverture

Le but de notre séminaire, qui fait suite aux recommandations du dernier Forum civil 2008 de Marseille, est d'évaluer l'expérience passée et d'avancer vers de nouvelles perspectives.

❖ M. Nihad Abdelatif, Ambassadeur Euromed Egyptien

Ce séminaire est pertinent pour nous pour deux raisons. D'une part, l'Europe est un partenaire stratégique de l'Egypte. D'autre part, la dimension sociale est très importante pour le pays. De plus, étant donné la période à laquelle se déroule ce séminaire, ce sera aussi l'occasion de faire un point sur la crise.

La dimension commerciale a attiré jusque là toute l'attention du Partenariat Euro-méditerranéen (PEM). Or, il y a un grand besoin de se pencher sur la dimension humaine et sociale du PEM désormais. Un groupe de travail a été créé à cet effet en Egypte. Par ailleurs, notons que le plan Egypto-européen de 2007 mentionnait déjà ce point. Cette dimension sociale du PEM comporte plusieurs questions importantes : l'emploi et les défis conséquents ; la migration ; l'éducation et la santé ; le rôle des femmes.

❖ M. Ulrich Storck, Représentant de la Fondation Friedrich Ebert

La Fondation Friedrich Ebert (FES) a une nouvelle ligne de travail concernant « le dialogue Euromed » qui regroupe l'ensemble des partenaires des deux rives afin d'effectuer un accompagnement politique des projets Euromed et de soutenir la société civile et les syndicats. Un gros travail a été fait avec la PFNGE depuis quelque temps. La FES partage beaucoup d'objectifs communs avec la Plate-forme, notamment sur la question palestinienne.

❖ Ivan Martin : Présentation des documents préparés par les experts

Notons avant de commencer la publication de la FES intitulée « Vademecum de la dimension sociale des relations Euromed 1995-2009 ».

Autour du sujet choisi, mentionnons l'existence de 3 blocs constructifs : la conférence ministérielle Euromed sur les migrations (2007), la conférence ministérielle de l'UPM (Novembre 2008) qui comprend de gros programmes sur la dimension sociale, et le séminaire intitulé « Vers une dimension sociale du PEM ».

Six axes ont été sélectionnés et étudiés à travers les contributions d'experts présentées aujourd'hui : l'impact de la crise économique sur les pays partenaires Euromed, les conséquences de l'emploi sur la zone de libre échange dans la région Euromed, la stratégie Euromed pour l'emploi, le travail des femmes, les initiatives d'emploi dans le cadre de la PEV, et le système de monitoring des politiques sociales. Ces contributions ont donné lieu à 30 propositions (Cf. Polycopié).

1^{ère} Séance

❖ Andrea Amato (Italie) : La performance économique et sociale du PEM et la PEV

La présentation de M. Amato abordera trois points majeurs : d'une part, le PEM et la PEV n'ont pas eu d'impact significatif sur la dimension économique et sociale des pays Euro-méditerranéens. D'autre part, l'UPM a compliqué le cadre institutionnel des relations Euromed, ce qui risque de nous faire faire quelques pas en arrière. Enfin, nous avons besoin de distinguer ce qui est Méditerranéen de ce qui est Euro-méditerranéen, et donc de définir pour chacune des régions des cadres de gouvernance et institutionnels différents.

Tout d'abord, voyons pourquoi il n'y a pas eu d'impact significatif de la PEV et du PEM.

Pour commencer, notons que les pays qui ont connu quelques résultats positifs (bon PIB, etc.) ont eu ces succès non pas grâce à la PEV mais en raison d'autres facteurs. Par exemple, la Tunisie a connu quelques bons résultats du fait qu'elle n'ait pas été la victime de la politique d'ajustement structurel, d'autres ont eu des ressources supplémentaires comme des ressources énergétiques propres, ou bien certains des rentrées d'argent inattendues (constructions en Irak), etc. En fin de compte, le partenariat est avant tout une affirmation de principes et les seules actions concrètes concernent la zone de libre échange (ZLE) ou les aides MEDA. La libéralisation n'a pourtant pas eu de rôle positif pour l'ensemble des pays concernés (par exemple, en Italie, le Nord en a bénéficié car c'était une zone déjà développée, tandis que le Sud a connu un recul par manque de compétitivité). La dynamique est restée la même entre l'UE et les PED, on donne d'un côté et on reprend de l'autre. L'aide MEDA, par exemple, n'avait pas de volume suffisant pour être effective. Ainsi, entre 1995 et 2005, l'aide MEDA a représenté la moitié de l'aide des USA à l'Egypte et le quart de celle accordée à Israël. Du coup, le fossé social augmente, et ce parce que l'on n'a pas maîtrisé la relation entre économie et démographie (la dynamique démographique n'a pas été accompagnée par une dynamique de développement). Ajoutons à ces éléments la présence d'un fossé culturel énorme. Est-ce que l'augmentation de ce fossé vient du PEM ? Non, mais le PEM n'a pas su répondre à ce problème. Il ne s'agit pas d'une faillite de Barcelone car il y a faillite quand la déclaration n'équivaut pas aux actes. Or, ici, il n'y a pas eu de déclaration si ce n'est celle mentionnée plus haut.

Voyons maintenant quel rôle a eu l'UPM. Nous notons dans ce cadre une vraie contradiction puisque le Sommet de Paris a déclaré que l'ensemble des pays européens pouvait contribuer à la Méditerranée, et non à l'Euro-méditerranée, une zone précise et différente de la zone

méditerranéenne. L'UPM devait remplir un certain manque du PEM, mais après un changement effectué à Marseille, c'est devenu le « nouveau » Processus de Barcelone. Or, la mention « Pour la Méditerranée » ne correspond pas à l'ensemble de la zone Euro-méditerranéenne concernée.

On note à ce stade certaines nouveautés d'ordre positif, comme la formation géopolitique du partenariat (entité Euromed élargie) qui intègre maintenant la Mauritanie et les Balkans, ainsi qu'un certain rééquilibrage institutionnel, mais il y a également plusieurs nouveautés d'ordre négatif, comme la conception qu'a l'UPM des pays riverains de la Méditerranée, excluant par exemple la Serbie et la Macédoine. Les pays méditerranéens sont par définition ceux qui ont la Méditerranée comme centre, d'où la largeur de la zone, et la Serbie et la Macédoine en font partie.

Il est vrai malgré tout que les projets structurants de l'UPM remplissent un certain vide, dans le sens où l'Union des projets peut répondre à un problème de structuration du territoire européen. Il y a une floraison d'initiatives de bailleurs de fonds (AFD, etc.) mais la portée financière est moindre. Alors que l'UPM dispose de 20 milliards de dollars pour réaliser ses projets, il en faudrait 200 milliards pour qu'ils soient réellement effectifs. Se pose aussi la question du choix des projets à financer. Les six projets retenus sont des projets d'infrastructure, alors qu'il y a un réel besoin d'intégration horizontale et verticale. Nous avons besoin pour cela d'orienter les filières dans un cadre de développement. Nous devons également, et ce pour chaque secteur (énergie, transport...), créer des cadres stratégiques. Mais qui discutera de ce cadre stratégique ? La Commission et le Parlement européen, tout comme la société civile, auront-ils leur mot à dire ?

Par ailleurs, le caractère intergouvernemental poussé de l'UPM doit nous inquiéter. Il y a aujourd'hui 43 gouvernements + l'Europe (l'Europe étant égale à tout autre Etat). Or, ce caractère est-il réellement dans l'intérêt des pays du Sud ? Dans celui de nos sociétés civiles ? L'UE était par exemple la seule à porter les dossiers des droits de l'homme. C'est une entité supranationale, avec un Parlement en son sein, qui a créé une pensée de base, une cohésion d'un point de vue social, culturel, etc. Or, la modification de position de l'UE risque d'amener à un démantèlement du PEM. On peut accepter qu'un tel partenariat ait un caractère intergouvernemental mais il doit rester dans un cadre économique. Rappelons d'ailleurs que le co-développement doit amener à un changement politique d'un côté comme de l'autre afin de créer du développement.

Pour conclure, disons qu'il y a un réel besoin de réaliser une intégration au niveau sous-régional, c'est-à-dire au sein du Maghreb, du Machrek, et des pays du Golfe. La dimension Euromed actuelle n'est pas suffisante et doit intégrer non seulement les pays du Golfe mais aussi la Russie et l'Afrique. Il faut aller au-delà et penser à une alliance plus qu'à une Union qui aurait la Méditerranée comme centre.

❖ Abdallah Khatab (Maroc) : L'impact de la crise économique mondiale dans les pays arabes méditerranéens et le PEM

Cette présentation s'appuie sur le document réalisé par M. Khatab abordant « *The Impact of the Global Economic Crisis on Euro-Mediterranean Economic relations: Proposals for Action* ».

L'Union européenne est le premier partenaire des pays méditerranéens du Sud et influence en tant que tel leur économie. Du coup, l'UE a transmis la crise aux pays du Sud. Cette crise s'illustre par la réduction de la recette d'exportation des pays du Maghreb (baisse des IDE : -

40% en Egypte par exemple). Le flux d'investissement est, quant à lui, descendu de 30% dans les pays du Sud et le taux de développement a baissé de moitié par rapport à 2008. Enfin, notons que le taux de chômage a augmenté dans le Maghreb arabe. Ceci s'explique notamment par le déséquilibre entre les forces de négociation Nord/Sud. C'est pourquoi l'économie de marché du Nord tente d'influencer le Sud et de les accompagner dans un processus de développement. Le volume de financement reste pourtant suffisant et n'est utilisé que pour une restructuration conforme au Nord. Ainsi, l'UE a un grand rôle de renforcement politique et de paix, mais il existe des tensions et des désaccords qui peuvent entraver des réformes économiques. Ces réformes ont 3 piliers (cf. page 11), à savoir la durabilité, la globalité et la hiérarchie, et peuvent mener à 3 propositions qui capabiliseraient la réaction d'un cadre lors de crises futures. Tout d'abord, il faudrait un système de pré-alerte pour la prévention et la préparation face à de futures crises. Puis, il serait bon de créer un fonds anti-crise basé sur un co-financement Nord-Sud (80% Nord - 20% Sud). Enfin, il serait nécessaire de créer un cadre stratégique de réformes qui protégerait les catégories sociales marginalisées grâce à un filet de sécurité (système d'assurance chômage, etc.).

DEBAT

Nous avons besoin de voir plus loin que l'Euromed et impliquer l'ONU, l'OIT, etc., sans oublier le concept même d'« Euro-méditerranée ». Mais peut-être faut-il avant tout pouvoir régler les problèmes de l'UPM, et chercher un cadre organisationnel des pays du Sud afin de diminuer le déséquilibre entre le Nord et le Sud. L'UE est, dans ce cadre, un bon interlocuteur qu'il faut maintenir.

Nous devons tenir compte de l'avant et de l'après Gaza pour le futur développement du PEM. On ne peut pas avancer ni travailler en « gagnant-gagnant » si les pays du Nord et du Sud ne sont pas à égalité, et si ceux du Sud ne s'organisent pas.

Atelier I

- ❖ Kinda Mohamedieh (Liban) : La zone de libre échange Euro-méditerranéenne : Progression, Evaluation et Implications sociales

La présentation de Mme Mohamedieh n'a pas porté que sur la question économique, mais a également traité de la stabilité sociale et du développement de la zone rurale, de l'absence de liens entre protection des travailleurs et négociation de la zone de libre échange (bien que les pays de l'UE aient développé des objections aux droits des travailleurs du Sud), du fait que le PIB ne peut pas couvrir tous les besoins des populations, de la nécessité pour la société civile d'avoir une vision sur ces questions afin de pouvoir influencer et contrôler les processus de négociation dans le cadre de la zone de libre échange.

Atelier II

- ❖ Riad Al Khouri (Jordanie) : Les aspects de la coopération économique Euro-méditerranéenne

Le projet de l'UPM était déjà en débat lors des élections présidentielles françaises et il s'agit d'un débat qui revient sur tous les problèmes rencontrés par le PEM depuis le début. Dans ce cadre, la coopération économique est généralement tournée vers des aides économiques alors qu'il vaut mieux l'entendre de façon plus générale (investissements, commerce, migrations...). En effet, si l'on s'attache uniquement aux aides, qu'on compte de façon anormale sur celles-ci, rien ne bénéfique n'en sortira. Face aux exportations moindres du Sud vers le Nord et aux importations nombreuses de la région, le Nord essaie de combler ce déséquilibre par des aides. Or, cela ne fera qu'empirer, qu'installer une situation inégalitaire. La politique économique européenne est construite sur des entraves aux exploitations agricoles arables, industrielles... Sans parler de la crainte sécuritaire de l'Europe qui applique des mesures migratoires peu encourageantes, surtout depuis le 11 septembre 2001. Le Sud aussi est à blâmer dans le cadre du développement de ses pays : les régimes ne sont, pour la plupart, pas démocratiques, et le terrorisme persiste. Il est donc normal que l'Europe ait quelques craintes et qu'elle n'ouvre pas complètement ses portes aux migrants.

Au final, nous pouvons définir la coopération comme un processus à double sens. L'Europe donne des aides pour dédommager les pays du Sud, mais si elle mettait en place de bonnes mesures migratoires par exemple, les aides seraient alors secondaires. Ce n'est malheureusement pas le cas. Les aides sont là et il est difficile de les refuser, malgré les impacts négatifs que cela implique. Que faire ? Il faut examiner la question globalement et se tourner vers nos gouvernements (corruption de l'Etat, du secteur privé, etc.). A court terme il n'y a pas de réponse. Ce que l'on peut dire à présent c'est que les aides ne doivent représenter qu'un élément d'une relation économique construite et non le tout.

DEBAT

Certains ont souligné la nécessité de revoir la coopération scientifique entre le Nord et le Sud. D'autres se sont questionnés sur les conséquences de la crise économique, les aides allant désormais baisser. Les dépenses de ces aides ont d'ailleurs besoin d'être le plus transparentes possibles. Il est par ailleurs nécessaire de les revoir et de les comprendre comme un droit des pays du Sud, non pas comme un don.

Concernant les droits de l'homme, comment intégrer des normes au sein du PEM ? Il est important de mentionner la présence de normes précises qu'il faut respecter, et de comprendre, dans ce cadre, la place de la société civile.

Nous devons appuyer, légitimer les citoyens du Sud vivant au Nord car ils sont à la meilleure place pour agir sur les politiques européennes. Ce moment de crise est un moment opportun pour agir. Malheureusement, on note un certain manque d'opérationnalité des partenaires de la société civile du Sud. Nous avons besoin de comprendre si nous avons les mêmes buts, les mêmes stratégies et devons mieux nous connaître, tant entre Nord et Sud qu'entre S/S et N/N.

Conclusion de l'intervenant :

M. Al Khouri a partagé plusieurs réflexions afin de conclure sur ce sujet. Tout d'abord, il est faux de dire que le PEM a vu le jour pour camoufler le conflit Arabo-israélien. Ensuite, la question des droits de la migration est une question très importante qu'il faut regarder de plus près. Puis, il faut savoir que la corruption est une voie à double sens, qui sévit tant au Nord qu'au Sud. Enfin, il faut adopter de nouvelles idées face à de nouveaux problèmes. En 14 ans, le paysage du PEM a beaucoup changé et il faut en tenir compte. Pour finir, quelques questions : Les gens d'origine du Sud vivant au Nord n'ont pas de droit, mais est-ce que ceux qui vivent au Sud en ont davantage (protection sociale...) ? Est-ce que les femmes ont des droits au Sud ? Est-ce que la coopération Sud/Sud est réellement efficace ? Est-ce que le conflit Arabo-israélien est une priorité pour le Sud ? Quelle société civile devons-nous être face à ces interrogations ?

2^e Séance

- ❖ Larbi Jaidi (Maroc) : Le rôle de la société civile : Mécanismes de suivi des politiques sociales et économiques dans le cadre du Partenariat Euro-méditerranéen

La présentation faite lors de cette séance s'est basée sur le document réalisé par M. Jaidi, intitulé « Un système de monitoring pour le Partenariat Euro-méditerranéen », et faisant partie des 30 propositions rédigées à l'occasion du séminaire par 6 experts.

Le Pari du Partenariat Euro-méditerranéen (PEM) est un pari difficile à tenir car il cherche à enclencher une dynamique vertueuse Nord/Sud. Il appelle notamment à une réflexion et à une action sur une distribution équitable des richesses. Aujourd'hui, le PEM est face à un défi concernant la promotion des droits de l'homme. Il y a beaucoup de crainte qui persiste, notamment sur le fait que les accords d'association conduisent à la détérioration de la situation économique et sociale dans le Sud (pauvreté, détérioration de la situation des droits de l'homme, chômage...). Or, sur ces sujets, la société civile peut véritablement être force de proposition et de suivi de la politique Euro-méditerranéenne.

L'objectif du document rédigé est de s'interroger sur la possibilité d'adopter un dispositif de suivi (monitoring) afin d'accompagner la mise en œuvre des objectifs de développement humain et la mise en œuvre de la dimension sociale du PEM. Cette présentation abordera ainsi les points suivants : Peut-on interroger l'Europe et s'inspirer de leur système de suivi ? Quelle est la méthode utilisée ? Quels sont les indicateurs choisis ? Il s'agira ici de montrer qu'un transfert n'est pas envisageable mais que la méthode européenne pourra être contextualisée. Leur système peut réellement nous renseigner. Est-ce qu'un tel processus est transférable ? Quelles en sont les contraintes ? Quelles sont les recommandations qu'on peut avancer ?

1. Système de monitoring des politiques sociales européennes : quelle méthode et quels indicateurs ?

Rappelons que la construction européenne a fait pression sur ses membres afin d'obtenir une harmonisation de son système de protection sociale et que ce fut, pendant longtemps, un vœu pieu. Les premières politiques visées étaient celles de l'emploi, et ce n'est que dans un second temps que la protection sociale a été abordée. Dans cette perspective, les chefs

d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne ont adopté en 2000 une « Méthode Ouverte de Coordination » (MOC) destinée à organiser la convergence des systèmes nationaux de protection sociale (retraites, systèmes de santé, etc.). C'est cette méthode qui peut nous servir de modèle, même si, à l'époque, elle a été quelque peu imposée à l'Europe et que le passage d'une volonté de coordination économique à une politique sociale fut progressif.

Il est important de noter qu'il s'agit ici, dans le cas de l'Europe, de systèmes différenciés et que les pays ont par-là même une conception différente de la protection sociale. Par exemple, le poids de la protection sociale par rapport au PIB n'est pas le même en Irlande (14.1%) et en Suède (32%). La diversité des pratiques touche également les risques couverts (part consacrée à la vieillesse plus grande en Italie qu'au Danemark) et les modes de financement (impôts, cotisations professionnelles, etc.). Quelles mesures ont donc été prises afin d'obtenir une véritable harmonisation de ces systèmes ?

La Stratégie Européenne pour l'Emploi (SEE) a été créée en vue d'orienter et de coordonner les priorités d'emploi auxquelles les Etats membres ont adhéré. Elle a permis de définir des lignes directrices communes sur la sécurité, la formation, les droits en matière d'emploi... De ces lignes se dégage un programme commun, qui a donné lieu à un rapport de situation et de suivi ainsi qu'à un rapport global, le programme communautaire de l'emploi. Afin de réduire des écarts importants dans le domaine de l'emploi et d'aider les personnes à améliorer leurs compétences, la SEE utilise le Fonds social européen (FSE) et choisit de se reposer sur la MOC. Cette dernière comporte plusieurs phases distinctes : dans une première phase, les Etats s'accordent sur les thèmes sur lesquels agir pendant 4 à 5 ans, choisissent des objectifs précis et quantifiés, et effectuent un suivi afin d'accompagner les politiques à mettre en œuvre. Cette méthode est réalisée par une instance spécifique rattachée au Conseil européen et nommée le « Comité de la protection sociale » avec en son sein un sous-groupe « Indicateurs ». Les indicateurs utilisés ici sont nombreux et varient selon les domaines concernés (santé, emploi, indicateurs de performance, indicateurs politiques, etc.).

2. Le système de monitoring des politiques sociales européennes peut-il être « transférable » dans la zone Euromed ?

Au final, la convergence des lois est partielle et touche seulement certains volets. Elle n'est pas réellement effective sur le niveau de vie des populations, même si la stratégie de la Politique Européenne de Voisinage (PEV) y fait référence. Dans ces documents de référence, il est souvent fait état du suivi du développement socio-économique et des questions de l'emploi, mais ce suivi ne s'est pas vraiment concrétisé. Tous les documents de suivi de la PEV par pays sont une répétition à l'identique des mesures prises et des problématiques posées. Il n'y a pas de qualité de suivi. Il s'agit plutôt d'un récapitulatif (Egypte, Maroc, Jordanie) que d'une analyse qualitative ou bien de propositions concrètes. Ces rapports se limitent à prendre acte des évolutions de la politique de l'emploi et de la politique sociale dans les pays partenaires mais ne font aucune référence sur leur impact.

3. Les contraintes à la mise en œuvre d'une stratégie de monitoring à l'échelle méditerranéenne

- La contrainte de la comparabilité et la nature des indicateurs

Les indicateurs sont des outils de base d'objectif et de suivi des politiques. La contrainte de comparabilité implique de considérer deux propriétés d'indicateurs : leurs caractères empirique d'une part et normatif de l'autre. Les indicateurs politiques peuvent être difficilement extraits de leurs contextes. Ils sont acceptables comme point de départ mais ne peuvent tirer leur légitimité qu'à l'aide d'informations complémentaires nécessaires. Il faut par ailleurs réfléchir sur la normativité des indicateurs qui relève de la compétence des pays observés. Derrière de tels indicateurs, il y a tout un modèle social représentatif des pays à prendre en considération. Au final, pour éviter le piège du transfert Nord/Sud, le Sud doit se réapproprier ces indicateurs.

- La contrainte institutionnelle du monitoring

Cette contrainte est ancrée dans les traités et les lignes directrices définies par des institutions telles que le Conseil de l'Europe. Il y a une force de loi qui s'impose à tous les pays, mais on note un certain déficit d'institutionnalisation dans les pays du Sud. La question qui se pose est de savoir si les dispositifs institutionnels existants dans les relations bilatérales ou multilatérales Euro-méditerranéennes peuvent être activés dans la perspective de mise en œuvre et de suivi des politiques de l'emploi dans la rive sud. Comment convenir d'objectifs communs ? Il ne semble pas a priori imaginable de confier la responsabilité du suivi des indicateurs élaborés aux Conseils d'association (outils bilatéraux). Deux pistes de réflexion viennent ainsi à l'esprit : confier cette tâche à un réseau d'experts qui dispose d'une technicité dans ce domaine tout en coiffant ce réseau par une instance de validation publique qui serait localisé auprès du nouveau Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée.

4. Recommandations (cf. page 28)

Dans le but d'avoir un véritable suivi des politiques sociales et économiques, il faut :

- Définir des objectifs Euro-méditerranéens de protection sociale et d'emploi ;
- Elaborer un cadre méthodologique global ;
- Retenir des indicateurs communs aux pays de la région ;
- Elaborer des rapports nationaux et constituer un comité de suivi.

Nous sommes au début de la réflexion et tout reste encore à faire.

Conclusion du modérateur : L'intervention de M. Jaidi a fait la lumière sur plusieurs éléments évoqués depuis le début du séminaire. Il a notamment été dit que la société civile doit avoir un rôle influent de contrôle. De nombreux points ont été discutés dans le cadre du PEM, entre autres les indicateurs sociaux, les priorités inhérentes au PEM dans le cadre de politiques sociales, le plan d'action et la possibilité de voir les accords de partenariat refléter les principes généraux. Avons-nous besoin d'un mécanisme de suivi ? Oui. Mais on ne peut transférer le modèle européen tel quel. Nous avons pour cela besoin de tenir compte des liens gouvernements/société civile, gouvernement/bonne gouvernance, ainsi que des réactions de la société civile sur les mécanismes de suivi. Il faut davantage de clarté tant sur les indicateurs que sur les institutions. Pour cela, nous devons approfondir le débat. Trois conclusions peuvent ainsi se dégager de cette présentation. Pour commencer, nous avons

besoin d'un cadre de suivi qui puisse être amélioré par la société civile afin de mettre en place des indicateurs mesurant la performance du PEM, avec des objectifs clairs. Puis, il faut soulever l'importance de la question de la concertation avec les pays riverains du Nord et mettre l'accent sur l'harmonisation, la vision partagée de la société civile Nord/Sud.

DEBAT

1. Dans le cadre du plan d'action, qui fixe les priorités ? Le pays lui-même ? Cela vient-il d'une concertation entre l'UE et les pays concernés ? Ou est-ce l'Union Européenne même ? Quelle est la participation de la société civile dans ce cadre ?
2. La conclusion qui a été dégagée de cette présentation peut être discutée. Quand on parle de suivi, il faut discuter de son aspect économique et social ainsi que du rôle du comité de suivi. Là réside le vrai problème. La Mauritanie, l'Algérie et le Maroc sont prêts à mettre en place cette structure mais ont des priorités différentes. Est-il possible pour un cadre institutionnel de jouer un rôle de suivi ? Quel est le rôle de la société civile dans ce cadre ?
3. La question des indicateurs est importante. Si le cadre d'un partenariat fait l'objet d'une réelle tentative de production d'un mécanisme de suivi, qui pourrait renforcer le rôle de la société civile ? Dans quelle mesure des indicateurs nationaux expriment-ils des orientations culturelles nationales ? La société civile doit formuler des objectifs qui lui sont propres, tout comme les Etats formulent les leur.
Par ailleurs, il faut noter que les droits de l'homme sont également bafoués au Nord et que le contrôle doit s'effectuer de part et d'autre. Nous avons besoin d'une mobilisation humaine de la société civile Nord/Sud afin de lancer des solutions de rechange et de faire face aux diverses violations des droits.
4. Il y a deux moyens d'interpréter la question et de voir les choses : tout d'abord, quel est le rôle de la société civile ? Puis, avons-nous les moyens de créer un monitoring ? Nous ne sommes pas neutres mais partisans, et nous observons surtout ce qui ne va pas. Or, les droits de l'homme sont violés au Nord comme au Sud. L'harmonisation sociale européenne qui a été discutée est une chimère qu'on ne voit pas. En effet, nous parlons d'une harmonisation d'un plan social alors même que les syndicats ont quitté la Plate-forme Non Gouvernementale Euromed (PFNGE). Or, nous avons besoin de syndicats pour débattre de ces problèmes. S'ils ne reviennent pas, il faudra au moins créer des ponts, des dialogues avec eux.
Il faut s'emparer de cette intervention pour créer, non pas un monitoring des politiques sociales, mais un observatoire qui permettra de voir ce que l'on veut nous cacher. La société civile a les compétences et les moyens de réaliser cet observatoire. Nous devons observer les différences entre homme et femme, le chômage des jeunes diplômés, l'endettement, la scolarité, l'exercice réel des droits syndicaux, la présence de SMIC dans les pays... Et pour ce faire, nous avons besoin d'un observatoire, d'un outil qui pourra éclairer les limites des politiques sociales et être actualisé par nos moyens. C'est ainsi que l'on pourra véritablement avancer : l'observatoire mènera alors à des revendications basées sur la réalité.

5. Le système de suivi du PEM a été évoqué et les indicateurs de l'Union européenne ont été mentionnés comme des modèles pour les pays arabes. Or, ils ne sont pas adaptés. Est-il possible que la société civile ait un rôle à jouer dans ce PEM à cet égard ?
6. Pour répondre aux précédentes interventions, nous pouvons affirmer que la méthode ouverte de Coordination (MOC) est un système par définition gouvernemental. Il est évident que ce sont les gouvernements qui fixent les priorités mais il s'agit du cercle vertueux d'un système public où il y a émulation. Il peut par contre y avoir un rôle de consultation de la société civile et c'est ce qu'il faut réclamer dans notre intérêt.
Par ailleurs, l'harmonisation sociale existe bel et bien en Europe. Nous avons un système social très développé en Espagne par exemple, et c'est entièrement grâce à l'UE. Le système de monitoring systématique des gouvernements est à différencier du système de la société civile. Nous devons donc avoir un monitoring gouvernemental d'une part, et d'autre part, il est possible d'avoir un observatoire de la société civile passif en parallèle.
7. Nous avons besoin de mettre l'accent sur le rôle de la société civile. Pouvons-nous nous mettre d'accord sur le fait que la société civile doit être un levier ? Avons-nous une conception claire des objectifs ? Les organisations de la société civile sont-elles actives ou manquent-elles de coordination ? Il faut faire plus d'efforts au niveau national, régional et entre le Nord et le Sud. Connaît-on les plans gouvernementaux ou sommes-nous des prisonniers pris entre les secteurs privés et les gouvernements ? Nous devons avoir une conception véritablement commune.
8. Il est important de surmonter les oppositions et de trouver les outils qui nous aident à être adéquat. Par exemple, il semble crucial de pouvoir mesurer l'application des droits de l'homme dans un cadre juridique.
Nous avons par ailleurs beaucoup de compétences au niveau de l'emploi et il serait bon d'échanger sur nos expériences. Comment définir nos priorités ? Enfin, lorsque nous parlons d'indicateurs, il ne faut pas penser aux indicateurs traditionnels. Il faut par exemple cesser de se concentrer sur la possibilité d'emploi des femmes dans l'agriculture seulement, et étudier le temps que l'on prend pour aller au travail.
9. Nous voulons faire évoluer ces indicateurs pour qu'ils soient adaptés mais il faut qu'il y ait des normes, des droits fondamentaux. Il faut faire évoluer ces indicateurs. La question du mécanisme de monitoring demande beaucoup plus d'efforts. Par exemple, un conseil économique et social présidé par la présidence des syndicats a tenté d'être créé en Egypte mais en vain, et ce, parce que les mécanismes mis en place n'avaient pas de contenu. La seule solution est donc de développer un mécanisme indépendant de la société civile qui puisse exercer une pression afin de faire changer la situation actuelle.
10. L'erreur commise c'est que cela fait 20 ans que nous discutons des mécanismes de la société civile. Y a-t-il besoin de mécanismes ? Oui. Peut-on les appliquer ? Oui. Comment les créer ? Nous ne sommes pas experts en la matière mais nous pouvons

par exemple nous inspirer de la Chine (qui a adopté un mécanisme de suivi des politiques sociales il y a 8 ans) et de l'UE. Ce sont des questions auxquelles nous avons des réponses. Si ce sont les décideurs politiques qui font un suivi des recommandations, on se trouvera dans une situation délicate. En effet, comment les pousser à mettre en place ces mécanismes ?

11. Il y a plusieurs idées fausses qui circulent. Déjà, rappelons que l'ONU a mis 45 ans à inviter des ONG dans ses réunions. Il ne faut donc pas se contenter d'identifier des objectifs mais donner une définition de la société civile. Comment inviter des organisations et travailler avec elles ? Qui a le pouvoir ? C'est le Parlement, rappelons-nous en.
12. Après Lisbonne (2000), l'UE a été capable d'introduire la dimension sociale. Avant, elle avait uniquement une vision économique. Dans ce sens, les indicateurs sont une photo socio-économique des pays et permettent de faire un suivi. Grâce à la MOC, tous les pays sont sincères. Nous sommes ainsi amenés à connaître les bons comme les mauvais échanges de pratique, et c'est très positif.
13. Il faut avoir un principe de réalité à l'esprit. Nous n'avons pas les moyens de prendre en charge un système de monitoring. Un observatoire semble beaucoup plus efficace en terme de proposition, de suivi de nos actions.

Conclusion de l'intervenant :

C'est un sujet qui exige plusieurs conférences et ateliers. Ivan Martin a pu répondre à plusieurs questions, en précisant quelques concepts que j'approuve. C'est effectivement au gouvernement national de définir au sein d'une checklist les priorités. Est-ce que cela se fait avec la société civile ? Certainement pas. Toute l'importance est dans la réflexion d'un plan d'action, de sa fabrication et de son suivi. Quand il y a un accord sur des priorités, comment faire un suivi (les indicateurs d'impact étant encore plus difficiles à ce niveau) ?

Ce panel n'était pas consacré à la question existentielle de la société civile mais avait pour objectif de se demander si cette société civile pouvait être porteuse d'un système de monitoring. L'une des questions importantes est le partage de ce projet. Sera-t-il porté par le conseil économique et social, tout en sachant que les conseils économiques et sociaux ont des compositions et prérogatives différentes ? Comment faire pour qu'ils puissent être contraints/poussés à s'approprier un système d'interpellation ? Les organisations de la société civile peuvent agir en parallèle et être forces de proposition, exercer une pression sur ces conseils.

Quel est l'objectif de ce système ? Il s'agit de faire un suivi, de faire un point afin que l'Euro-méditerranée ait l'impact social que l'on souhaite. Il s'agit également d'avoir un monitoring d'indicateurs qualitatifs pour ajuster progressivement les domaines où l'on intervient. On commencera par travailler sur des indicateurs standardisés, normalisés, pour dégager les meilleures pratiques concernant l'emploi et s'en inspirer. On pourra sélectionner les indicateurs les plus pertinents et en produire de nouveaux. Pour cela, il faudra mener une enquête qualitative dans les pays du Sud, afin que ces nouveaux indicateurs fassent l'objet d'analyses critiques (pertinence, etc.). Ce travail peut, peut-être, être réalisé par des experts.

La société civile ou des structures d'expertise pourraient également collaborer. On gagnera alors en crédibilité. Il s'agira donc d'un système de monitoring public. En Europe, c'est d'abord le Comité qui a participé au système, puis se sont ajoutées dans un second temps les organisations professionnelles.

La société civile peut avoir son propre mode d'action, un observatoire ou autre, il faut y réfléchir. Il faut un système de monitoring, mais comment le concevoir ? Grâce à des indicateurs simples, normatifs. C'est un travail de longue haleine et il est important à cet égard de mettre sur la table un certain nombre de problématiques de la société civile. En tous les cas, ce débat a été animé et fructueux et pourra alimenter notre discussion sur le rôle des organisations de la société civile par la suite.

3^e séance

- ❖ Ivan Martin (Espagne) : Questions de l'emploi et de la migration dans la zone Euro-méditerranéenne

L'emploi est le plus grand défi de la région : une personne sur trois y travaille (soit par exemple 26% des Algériens et 30% des Tunisiens). 25% des femmes ont un emploi, ce qui représente le taux le plus faible du monde, le taux mondial ayant une moyenne de 42%. Cela s'empire avec la hausse de la démographie, et pour que tout rentre dans l'ordre, il faudrait 1.5 millions d'emplois supplémentaires. La plupart des travailleurs de la région sont en fait des migrants vivant à l'étranger et originaires du Maghreb principalement. Il y a au total 7 millions de personnes au chômage aujourd'hui dont un million de diplômés, et ce taux touche principalement les jeunes et les femmes. Ainsi, pour la plupart, la migration est la seule option de survie. Pour améliorer la situation, nous avons besoin d'une stratégie d'emploi et de mobilité. Il existe une responsabilité commune et nous devons réaliser des études qui puissent contribuer à cette amélioration.

Dans ce cadre, un co-développement réel sera seulement possible quand :

- la zone de libre échange aura une stratégie de mobilité ;
- il y aura une politique complémentaire dans la région pour un profit mutuel ;
- un groupe économique sera créé, avec une responsabilité partagée (principe d'intérêt commun qui donne droit à un « droit à l'info » des politiques des autres partenaires et qui puisse mener au développement d'une stratégie)

Pour construire un programme (« building blocks ») avec une vraie dimension sociale, nous avons besoin de la projection d'un modèle social européen et il faut s'assurer de la réalisation des objectifs fixés par la Conférence ministérielle Euromed sur les migrations.

Ci-dessous, sept propositions à prendre en compte dans le cadre des migrations :

1. Avoir un débat régional sur le modèle économique et le modèle euro-arabe dans le domaine des relations économiques méditerranéennes et apporter une consultation sociale qui aille au cœur du PEM et de la PEV ;
2. Se diriger vers une stratégie Euromed de l'emploi sur le travail informel, celui des jeunes et des femmes ;
3. Mettre en place un programme Euromed sur la révision et la mise à jour des politiques nationales d'emploi dans les pays partenaires méditerranéens ;

4. Créer un programme pour l'accès des jeunes au travail (stages de formation Euromed, stratégie conjointe avec base de données commune...) ;
5. Préparer une feuille de route pour la création d'une région sociale Euromed dans le cadre de la PEV ;
6. Avoir une stratégie sur la libre circulation des individus dans la région Euromed (facilitation de visas, plan de migration légale pour le travail, sondage sur les obstacles à la libre circulation...) et mettre en place un plan de compensation du « brain drain » des pays arabes méditerranéens ;
7. Lancer un exercice annuel de suivi du progrès de la dimension sociale du PEM par les OSC (Comité de suivi, rapport annuel, conférence annuelle... coût max de 100 000€).

DEBAT

Le patronat a également besoin de participer au développement des pays, notamment en proposant davantage de formation et en ouvrant leurs portes aux jeunes. Avant, ou tout en travaillant sur leur insertion dans le marché du travail, il serait aussi nécessaire de travailler sur leur présence au sein de la société civile.

Le PEM est gouvernemental, c'est une politique publique mais qui reste influençable par la société civile, notamment au niveau de l'agenda. Le modèle social européen marche bien même s'il n'est pas parfait et qu'il peut connaître des pannes. C'est donc ce modèle qui doit être transféré et adapté au Sud. Par contre, c'est sur le modèle économique qu'on impose au Sud et qui n'est pas adapté qu'il faut avoir un vrai débat.

La migration n'est pas en soi du développement mais peut y mener. Les migrations de retour sont très marginales mais positives, et cela vaut la peine de s'investir dans ces migrations volontaires de retour.

Le modèle européen de dialogue social ne peut pas être transféré tel quel au Sud car les syndicats au Nord et au Sud sont complètement différents. La situation est distincte : les syndicats sont souvent issus de classes privilégiées dans le Sud.

4^e séance

- ❖ Mokhtar Trifi (Tunisie) : La liberté d'association, la liberté des syndicats et de la concertation sociale et le dialogue comme une condition préalable à la dimension sociale du PEM

Le droit d'organiser et de former des syndicats est assuré par des Conventions Internationales (Traité du droit international économique et social, Déclaration des droits de l'homme...), et est ainsi présent au moins au niveau des textes. Mais au niveau national, on note des décalages selon les pays et les applications en pratique ne suivent pas toujours. On observe aussi un manque de représentation syndicale dans beaucoup de branches au Sud (cf. agriculture, secteurs marginaux...) et de certaines classes au sein même des syndicats. Or, la consultation sociale entre les deux rives serait très bénéfique dans ce cadre et paraît primordiale. Au jour d'aujourd'hui, il y a une vraie absence de dialogue social au Sud et les répressions sont régulières. Nous avons donc besoin d'un véritable dialogue Nord/Sud. Comment le fonder à la lumière de la situation présente ? Il existe des Réseaux Euro-Méditerranéens des Droits de l'Homme (REMDH) et des plates-formes mais les réseaux syndicaux ont quittés ces dernières. Il n'y a pas non plus de REMDH créé au niveau des

femmes alors qu'il y en aurait grand besoin. Nous devons donc pousser à l'insertion de ces syndicats et promouvoir la création d'une unité de pré-alerte sur tout ce qui peut survenir en matière de non respect des droits de l'homme (violation des droits ici et là).

DEBAT

Il existe une confédération européenne des syndicats au Nord mais il n'y a rien de similaire au Sud. Or, nous aurions besoin de syndicats au sein de la PFNGE pour avancer sur cette piste. Nous avons aussi besoin de communiquer sur l'absence de certains participants (exemple d'Issam Khoury qui a été empêché de venir par ses gouvernements). Il serait bon d'arrêter de se tourner constamment vers l'Europe quant à la libre circulation des personnes et de se tourner vers les gouvernements arabes qui ne laissent pas partir leurs citoyens.

Atelier III

❖ Souad Triki (Tunisie) : L'emploi des femmes : Evaluation des programmes régionaux

Cette présentation s'appuie sur le document réalisé par Mme Triki, intitulé « Travail des femmes et PEM (Etat des lieux, actions et Propositions) ».

La question des femmes, il y a quelques années, ne préoccupait que la femme militante. Le public est désormais plus large et la question touche différents domaines tel que l'emploi, l'égalité sociale, etc., et intègre notamment les Objectifs du Millénaire pour le Développement (3^e objectif des OMD). La préoccupation nouvelle de la femme s'est faite tout d'abord à travers le thème de l'efficacité économique. En effet, on est aujourd'hui amené à admettre que la faible participation des femmes au marché du travail a un coût économique et que ce coût (manque à gagner pour le revenu des ménages et le revenu national) touche l'ensemble de l'économie.

La participation des femmes dans le Sud et l'Est de la Méditerranée est la plus faible au monde. Dans ces pays, les taux de chômage sont les plus élevés. Les femmes veulent pourtant travailler mais leurs chances sont faibles. L'objectif est ici d'interpeller le PEM sur sa position et son programme vis-à-vis de l'emploi des femmes. Nous allons donc d'abord faire un état des lieux de l'emploi des femmes dans la rive Sud et Est de la Méditerranée. Puis, nous étudierons le positionnement et le programme du PEM afin de faire 5 propositions sur le sujet.

1. Etat des lieux de l'emploi des femmes au Sud

En 2007, on compte 49.1% de femmes actives dans le monde contre 74.3% d'hommes. Selon les mêmes études, il y aurait 6.4% de femmes au chômage contre 5.7% d'hommes, tandis qu'il y a 12% des jeunes (hommes et femmes confondus) à la recherche d'un emploi. Le taux d'activité des femmes est le plus faible au Machrek : en 2007, 2 femmes sur 10 en âge de travailler avaient un emploi, contre 7 sur 10 pour les hommes. L'écart est considérable.

Au Maghreb, 1.5 jeunes femmes sur 10, soit 14.7%, en âge de travailler ont un emploi alors que plus de 50% sont scolarisées. Un effort de scolarisation et d'éducation a été fait ces derniers temps mais cet effort n'est pas présent au sein du marché du travail. Le chômage y

est de 16.2% pour les femmes contre 9% pour les hommes. Selon les prévisions, il y aura 20 millions de demandeurs d'emploi de plus en 2020, d'où l'ampleur du défi. Toujours au Maghreb, les femmes sont de plus en plus nombreuses dans le domaine de l'agriculture. Mais leur travail est précaire : elles sont mal payées, voire non payées quand il s'agit d'un emploi familial.

En ce qui concerne l'Europe de la rive méditerranéenne, on note les mêmes ratios d'emploi mais il existe une différence entre les pays du PEM et ceux du Golfe. Ainsi, il y a un mieux concernant les pays pétroliers, mais ceci est seulement dû aux migrations, à la main d'œuvre étrangère. De plus, notons que l'emploi vulnérable est une affaire de femmes puisqu'en 2007, 43% d'entre elles connaissent des situations difficiles et dangereuses contre 28% des hommes. La situation des femmes en Europe n'est pas parfaite non plus puisque 6 femmes sur 10 travaillent, ce qui est loin de l'égalité, même si c'est tout de même plus encourageant qu'au Sud.

Enfin, notons qu'il y a un grand écart entre le taux réel et le taux prédictible d'emploi des femmes dans le Sud, ce qui montre qu'il y a d'autres facteurs que l'éducation, les droits des femmes, etc., qui influencent l'emploi des femmes (législation sur la vie privée, les problèmes culturels qui sortent du social et de l'économie, l'attitude dans les sociétés arabes vers la double fonction des femmes, reproductive et productive, et qui tend vers une priorité reproductive...). Au final, la femme est pénalisée si elle n'assure pas son rôle de reproduction. Face à cette situation et aux coûts engendrés, on doit interroger le PEM et sa position, son évolution et ses programmes.

2. Place des femmes dans le PEM

A ce sujet, il est intéressant de se référer aux rapports suivants :

- Rapport 2003 sur l'emploi des femmes (REMDH) ;
- Rapport 2002-2004 sur les femmes dans la vie économique et sociale (Giacomina Cassina) ;
- Rapport 2005 sur les droits des femmes dans le PEM (Conseil Economique et Social) ;
- Rapport 2006 sur les droits de la femme (Euromesco).

Il ressort que la position du PEM a évolué ces derniers temps : la question était abordée de façon timide au début du Partenariat, mais elle est davantage prise en compte depuis 2005. En effet, alors qu'il y avait une absence presque totale des femmes à Barcelone (seule mention directe concernant la participation des femmes dans le cadre du partenariat économique et financier), on a vu se mettre en place depuis la Belgique une demande d'évaluation de l'égalité dans le PEM. Malgré cela, les fonds du MEDA 1 alloués aux femmes sont modestes (5 Milliards €) et les avancées, depuis Barcelone, négligeables. La Conférence Euromed des femmes Barcelone + 10 a d'ailleurs été organisée afin de rattraper l'écart entre attentes et réalité, tandis que la Conférence ministérielle d'Istanbul en charge de la condition féminine avait pour but d'aboutir à une égalité économique, politique, sociale et culturelle des femmes et des hommes. Notons également le lancement en 2006 d'un premier programme régional Euro-méditerranéen sur le renforcement du rôle des femmes dans la vie économique (RWEL), qui abordait 3 composantes essentielles, à savoir : le suivi et l'assistance technique des projets de l'initiative « Renforcement des Opportunités de la Femme dans la Vie Economique », les études et bases de données relatives aux politiques de l'intégration du concept genre dans les pays méditerranéens, et la sensibilisation, diffusion des informations et communication en vue d'appuyer cette intégration (cf. page 13).

3. Proposition d'actions

Avant d'avancer des pistes d'actions, il est intéressant de comprendre l'argumentaire et les orientations préliminaires que l'on peut faire dans ce cadre. Pour cela, cf. page 14 à 16 : femmes sans emploi, synonyme de gaspillage ; manque d'une cohérence et d'une stratégie globale Nord/Sud pour l'emploi des femmes ; moyens financiers limités ; absence totale de mécanismes, d'évaluation et de suivi ; Partenariat de la société civile dans la cohérence globale de la stratégie.

Les propositions effectuées par Mme Triki sont les suivantes (cf. page 16 à 22) :

Action 1 : Plaidoyer et campagne pour une division égalitaire du travail et une baisse de 20% des écarts des taux d'activité entre femmes et hommes pour 2015. Si la participation à l'emploi était égale, on gagnerait 25% sur le revenu national dans la région, et si le taux réel était égal au taux prévisible, le PIB augmenterait de 0.7% par an (soit 1.9% pour la décennie).

Action 2 : Nécessité d'une politique d'appui à l'emploi des femmes qui reste jusque là neutre à leur égard, aucun programme ne les ciblant particulièrement. Dans ce cadre, il serait bon d'avoir un observatoire contre la discrimination des femmes à l'emploi, un programme de renforcement des capacités des jeunes femmes diplômées ainsi qu'un programme d'encouragement et de promotion de l'entrepreneuriat des femmes solidaires (expériences économiques solidaires positives qui permettent un changement du rapport Capital/Travail).

Action 3 : Stratégie de lutte contre la discrimination salariale (cf. feuille de route pour l'égalité entre pays du Sud de la Méditerranée)

Action 4 : Stratégie du « Caring » qui découle de la problématique enfants et personnes âgées suivis uniquement par les femmes. Dans ce cadre, il serait bon d'avoir des programmes nationaux d'accueil et de garde des enfants, la création d'un fond du Caring ainsi que des programmes de formation d'auxiliaires de vie.

Action 5 : Budgétisation sensible au genre au service de l'égalité dans l'emploi. Seul le Maroc a une expérience avancée à ce sujet. Dans ce cadre, il faudrait une vraie réforme budgétaire prenant en compte la préoccupation des femmes ainsi que le travail non rémunéré qu'elles produisent.

DEBAT

Plusieurs points ont été abordés lors du débat, notamment concernant la protection de la maternité, celle des femmes migrantes, l'entrepreneuriat solidaire féminin, la politique de conciliation de la vie familiale et le rôle du mari dans ce cadre, le problème d'abandon des familles dans le contexte de migrations (répercussions sur la famille, notamment en Roumanie). Une question soulevée lors du débat mérite par ailleurs d'être soulignée car elle reflète l'esprit des sociétés arabes et le cœur du problème : qui s'occupera de la famille si la femme migre ou occupe un emploi à plein temps ?

Conclusion de l'intervenante :

La problématique nouvelle du genre repose sur le fait que le genre est une construction sociale. On ne naît pas avec la capacité de faire le ménage ou de cuisiner, mais on apprend à.

Le problème actuel est donc celui de la nécessité d'une rééducation sociale et d'une destruction d'anciens modèles, et ce afin d'aboutir à une nouvelle division des tâches et du travail égalitaire. D'où les propositions de plaidoyer (cf. action 1). Nous avons besoin d'une vraie politique, d'une responsabilité de l'Etat mais aussi de la société dans son ensemble (secteur privé, familles, etc.), et alors seulement les mentalités pourront changer. Pour le moment, les femmes représentent la moitié de la population, elles effectuent deux tiers du travail et n'ont en définitive qu'un centième du patrimoine mondial.

Atelier IV

- ❖ Erwan Lannon (Belgique) : Emploi et politiques sociales dans la PEV : Plans d'action et les nouveaux programmes indicatifs nationaux

5^e séance

- ❖ Maria Eugenia Bolanos (Espagne) : Présentation du projet Tresmed 3

Projet né en 2008 et financé jusqu'en 2010 par l'Union européenne et la Direction financière du Conseil économique et social d'Espagne, Tresmed 3 a pour objectif de promouvoir les liens entre institutions consultatives, avec à l'esprit le bien-être des citoyens. Pour plus d'information, cf. http://www.ces.es/TRESMED/tresmed_fr.html

- ❖ Intervenant palestinien : Bilan du séminaire

L'intervenant a présenté ici une synthèse des questions et propositions dégagées lors des débats et sessions du séminaire. Le premier volet de la synthèse concerne le contexte même du PEM. Comment considère-t-on le cadre du PEM à la lumière de la crise ? Il est important de souligner dans ce cadre la PEV et ses retombées, du processus de Barcelone à l'UPM.

Les principes énumérés par les OSC dans ce contexte sont les suivants : co-responsabilité et co-développement ; cohérence entre secteurs ; « gradualisation » du développement ; participation ; dialogue intergouvernemental, gouvernemental et de la société civile ; approche compréhensive du développement durable ; droits de l'homme ; bonne gouvernance et transparence ; monitoring.

Les questions de préoccupation du séminaire sont la dimension sociale du partenariat et son impact sur le progrès au développement ; la migration et la mobilité ; le danger du développement de processus parallèles, séparés et non intégrés ; le modèle européen vu comme un échec ; la considération du PEM et d'un élargissement souhaitable ; la parité Nord/Sud ; le monitoring et l'évaluation ; l'incompatibilité entre investissement des efforts et finances ; s'adresser à la racine des politiques ; importance de la jeunesse et des femmes ; priorité aux personnes handicapées.

Les Propositions concrètes dégagées sont donc les suivantes :

1. Révision du dialogue Nord/Sud ;
2. Suivi du développement d'indicateurs précis sectoriels ;
3. Amélioration du monitoring et des observatoires nationaux ;
4. Mise en valeur du rôle des groupes de travail sur la dimension socio-économique et de la PFNGE ;

5. Construction de connaissances et de compétences dans la PFNGE et au sein de ses membres.

A ces propositions s'ajouteront d'éventuelles propositions/recommandations de la part des participants.

- ❖ Ivan Martin (Espagne) : Quelle stratégie de la société civile sur les questions socio-économiques dans le PEM ?

Il y a 5 points importants à mentionner pour finir :

- Les travaux réalisés dans le cadre du séminaire sont les premiers à être réalisés conjointement, après plusieurs mois de réflexion d'experts. Ces travaux ont ainsi permis la mise en place d'un véritable programme d'action.
- Il est important, lors de prochaines réunions, de réfléchir sur la formule et le temps à consacrer au débat. Il serait d'ailleurs bon que tous les participants (52) soient présents lors des sessions. Il s'agit d'un séminaire de deux jours auquel chacun a été invité, il est donc anormal qu'il y ait des absents pendant les ateliers.
- Les propositions émises pendant ce séminaire seront soumises aux autorités, mais ensuite ? Le travail commence à peine et il est crucial d'en avoir conscience.
- Le suivi du lobbying et du travail de la PFNGE est primordial et le travail pourrait être fait au travers de groupes thématiques par exemple. La dimension économique et sociale doit faire partie de l'agenda du Forum de Barcelone en 2010, et, dans ce cadre, nous avons besoin de davantage de partenaires institutionnels et issus de la société civile.
- La volonté politique est plus importante que les ressources allouées et c'est cette question qui déterminera l'élaboration de l'agenda politique.

Intervention de clôture

Malgré les problèmes financiers rencontrés par la PFNGE, le bilan est plutôt positif et, au total, ce sont 10 conférences qui sont prévues en un an et demi. Mentionnons à ce propos le rôle crucial joué par la Fondation Ebert Stiftung au sein de cette réussite.

Le prochain rendez-vous est celui de l'AG qui se tiendra en décembre 2009 en Turquie.